



TERMES DE REFERENCE

Pour le renforcement de capacités du personnel (Services PRMP et DAF) du CENAGREF

Financement:	NDICI AFRICAJ2023/ 445-448
Projet	AGeReB/ P4104
Résultat 2 :	6.2.3 : Renforcer les capacités opérationnelles des ACCB et de la RBM
Activités :6.2.3.3 <i>Formations des surveillants</i>	Ce renforcement de capacité entre dans le cadre non seulement de l'appui du projet au CENAGREF qui a sollicité cette formation de ses cadres mais aussi permet de renforcer la capacité du Secrétariat Permanent de la Réserve de Biosphère du Mono qui est assuré par le CENAGREF. En effet, le CENAGREF dispose de très peu de personnel pour assurer la gestion de toutes les aires protégées à leur charge avec la complexité croissante des enjeux environnementaux et l'évolution des standards nationaux et internationaux de conservation qui lui imposent une gestion rigoureuse basée sur les résultats.
Résultat de l'activité	Les capacités administratives du personnel du CENAGREF sont renforcées afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des réserves de faune, d'assurer la performance institutionnelle et de garantir la durabilité financière des actions de conservation.
Ligne budgétaire :	6.2.3.3
Période :	04 juin 2026 au 04 août 2026
Responsable de l'activité :	Lisette AMOUSSOU
Fonction :	Chargée de la Gestion des Ressources Naturelles
Approbation Responsable :	
	AKAMBI Is Deen

1. Contexte

Le Centre national de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) est l'établissement public sous tutelle du Ministère du Cadre de Vie et des transports en charge du Développement Durable (MCVT) dont la principale mission est la conservation et la gestion rationnelle des espaces bénéficiant des mesures spéciales de protection et de gestion de la faune et comprenant, en particulier, les réserves naturelles intégrales, les parcs nationaux, les réserves de faune, les réserves spéciales ou sanctuaires de faune, les zones cynégétiques et leurs zones tampons y compris les aires marines protégées. Dès sa création par le décret n°96-73 du 02 avril 1996, l'institution s'était vu confier des missions régaliennes de protection de la faune, de l'habitat et de promotion du tourisme écologique.

Cependant, à la suite des grandes réformes entreprises par le Gouvernement dans le secteur forestier, la gestion des parcs nationaux a été déléguée à African Parks respectivement, en 2017 pour le Parc national de la Pendjari et, en 2020 pour le Parc national du W avec comme objectif majeur le développement du tourisme de haut niveau retenu comme un pilier phare du Programme d'Action du Gouvernement (PAG).

En 2022, son cadre institutionnel a été renforcé par l'adoption du décret n° 2022-458 du 27 juillet 2022 portant approbation de ses statuts, prenant en compte à la fois la délégation de gestion des parcs nationaux et l'élargissement de ses missions consécutif à la gestion des aires communautaires de conservation de la Biodiversité, les réserves de Biosphère et les aires marines protégées nouvellement créées. Cette évolution marque une étape importante dans sa transformation vers un modèle de gouvernance modernisé, plus performante, alignée sur les exigences contemporaines de conservation et de gestion durable des réserves de faune.

Cependant, la complexité croissante des enjeux environnementaux et l'évolution des standards nationaux et internationaux de conservation imposent au CENAGREF une gestion rigoureuse basée sur les résultats. La transition vers ce modèle de structure publique moderne exige que le personnel dépasse le cadre d'une gestion technique classique pour maîtriser pleinement les

outils de planification stratégique, les mécanismes de suivi-évaluation axé sur les résultats et de reporting financier et narratif de haute qualité, ainsi que les procédures de passation de marchés publics et de gestion administrative plus performantes. L'efficacité de l'institution repose désormais sur sa capacité à transformer ses orientations stratégiques en indicateurs mesurables, en résultats vérifiables et en impacts concrets sur le terrain.

Par ailleurs, la pérennité des actions du CENAGREF dépend étroitement de sa capacité à mobiliser des ressources financières diversifiées au-delà des subventions étatiques. Dans un contexte de compétition internationale pour les fonds climatiques et environnementaux, le renforcement des compétences en gestion de projets et en techniques de mobilisation de ressources est devenu une priorité absolue. Il est impératif que les cadres puissent concevoir des programmes bancables répondant aux critères des partenaires techniques et financiers (PTF) pour assurer le financement à long terme des plans d'aménagement des aires protégées.

Enfin, l'intégrité des écosystèmes protégés ne peut être assurée sans un suivi écologique rigoureux et une gestion scientifique des données. Le passage à une gestion numérique des bases de données et l'optimisation du suivi de la faune sont essentiels pour éclairer les prises de décision de la direction générale. Face aux défis croissants liés à la conservation, à la mobilisation des ressources financières, à la gestion axée sur les résultats et au suivi écologique, le renforcement continu des capacités du personnel constitue un levier essentiel pour améliorer l'efficacité institutionnelle et opérationnelle du CENAGREF.

C'est dans cette dynamique que le CENAGREF initie le présent programme de renforcement de capacités, destiné à doter ses agents de compétences transversales nécessaires pour répondre aux exigences institutionnelles du centre, et garantir son positionnement en tant qu'institution de performance et d'excellence.

Les présents termes de références sont élaborés pour encadrer la présente activité.

2. Objectifs

2.1. Objectif général

L'objectif général est de renforcer les compétences managériales et opérationnelles des cadres et agents du CENAGREF afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des réserves de faune, d'assurer la performance institutionnelle et de garantir la durabilité financière des actions de conservation.

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique il s'agit de :

- Renforcer les capacités en conception et rédaction de projets et programmes, ainsi qu'en mobilisation et diversification des ressources financières ;
- Améliorer la qualité du reporting financier, ainsi que la gestion administrative, comptable et financière ;
- Consolider les compétences en procédures de passation des marchés publics et en gestion institutionnelle performante.

3. Résultats attendus

À l'issue de la mission de formation, les résultats suivants sont attendus :

- les capacités du personnel du CENAGREF en rédaction de projets et programmes ainsi que la diversification des ressources financières sont renforcées ;
- les compétences en reporting financier ainsi qu'en gestion administrative, comptable et financière sont renforcées ;
- Les compétences du personnel en procédures de passation des marchés publics et en gestion institutionnelle performante sont renforcées.

4. Thématiques de Formation

Le bureau/cabinet retenu devra concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités couvrant, sans s'y limiter, les thématiques suivantes :

- ✓ **Module 1** : Rédaction, gestion de projets et programmes et mobilisation des ressources
 - Identification des opportunités de financement ;

-
- Cycle de projet ;
 - Analyse des parties prenantes ;
 - Élaboration de cadres logiques et théories du changement ;
 - Budgétisation des projets ;
 - Montage de dossiers de financement ;
 - Techniques de plaidoyer et de négociation avec les bailleurs.
- ✓ **Module 2** : Procédures de passation des marchés publics.
- Rédaction et publication de Plan de passation des marchés (PPM) ;
 - Préparation et montages des dossiers d'appels à concurrence (DAO travaux, fourniture et services non consultants, DRP, DAO, Demande de Cotation... ;
 - Catégories de marché (Travaux, Prestation intellectuelle, Fournitures et services...) ;
 - Procédures de Passation de Passation de Marché ;
 - Exécution et règlement des marchés ;
 - Gestion des contentieux et des sanctions relatifs aux marchés publics.
- ✓ **Module 3** : Secrétariat et Gestion Comptable et financière
- Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) ;
 - Traitement et enregistrement des pièces comptables ;
 - Bilan et reporting financier ;
 - Gestion budgétaire (Budget, exécution, Suivi budgétaire et Contrôle budgétaire ;
 - Excel avancé (VBA dans gestion financière)
 - Gestion électronique des courriers (GEC) ;
 - Gestion administrative et ressources humaines.
 - P7 sur la gestion de comptabilité matière.

5. Méthodologie

La méthodologie de mise en œuvre de la mission de renforcement des capacités du personnel du CENAGREF sera articulée autour de deux (02) phases complémentaires, à savoir :

Phase 1 : Processus de recrutement du Bureau ou Cabinet

Cette phase initiale garantit la transparence et la sélection d'un prestataire qualifié. Elle comprend :

L'appel à candidatures : Publication des présents Termes de Référence pour solliciter des offres techniques et financières selon les procédures de l'UICN décrites dans le DDP.

L'évaluation des offres : Selon les procédures de l'UICN

La contractualisation : Une fois le prestataire retenu, un contrat sera signé entre lui et l'UICNet il pourra organiser une séance de cadrage avec le projet AGEREB et le CENAGREF pour harmoniser la compréhension des attentes et valider le chronogramme définitif des interventions.

Phase 2 : Déroulement du programme de formation

Cette phase constitue le cœur de l'activité et se décline en trois étapes clés :

Étape préparatoire et diagnostic : Le cabinet effectuera un audit rapide des besoins et des outils actuels du CENAGREF. Des pré-tests seront administrés au personnel pour évaluer le niveau de départ sur chaque thématique et modules prédéfinis

Mise en œuvre des ateliers (Approche Participative) : La formation privilégiera la méthode andragogique du « Learning by doing » (apprendre par la pratique). Les agents travailleront sur des cas réels : élaboration de cadres logiques, manipulation des bases de données de l'institution, rédaction de rapports types, manipulations des outils cités.... Des sessions concrètes, de terrain ou des simulations logicielles seront organisées pour chaque module.

Évaluation et clôture : À la fin de chaque module, un post-test sera réalisé pour mesurer la progression des agents. Le cabinet remettra les supports de formation, les canevas harmonisés et un rapport final de mission incluant des recommandations pour le suivi post-formation. Une cérémonie de remise d'attestations marquera la fin de l'activité.

6. Livrables

Les livrables attendus comprennent :

- Une note méthodologique en version numérique : La note détaillera le déroulement incluant le chronogramme et plan de formation ;

-
- Les rapports des séances de formation par thématique suivie des rapports des pré-tests et post-test ;
 - Les Supports pédagogiques validés par l'Autorité contractante ;
 - Outils pratiques développés (guides, canevas...) ;
 - Rapport final incluant l'évaluation des résultats, les leçons apprises et recommandations.
 - Des certificats de formations délivrés à chaque participant pour chaque module de formation.

7. Qualifications et expérience requises du Cabinet ou bureau

7.1. Profil du cabinet ou du bureau

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux cabinets ou bureaux d'études légalement constitués et justifiant d'une expertise avérée dans le renforcement des capacités institutionnelles, notamment dans les domaines couverts par les modules du présent programme de renforcement de capacités.

Le Cabinet ou Bureau devra :

- Être régulièrement constitué conformément à la législation en vigueur au Bénin ou dans la sous-région ;
- Justifier d'au moins Cinq (05) années d'expérience dans la formation, l'assistance technique et le conseil stratégique ;
- Disposer d'expériences avérées dans les trois (03) domaines suivants :
 - Rédaction, gestion de projets et programmes et mobilisation des ressources ;
 - Procédures de passation des marchés publics ;
 - Secrétariat et Gestion Comptable et financière ;
- Avoir exécuté avec succès au moins trois (03) missions similaires au profit d'organismes publics, de projets financés par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ou d'organisations internationales ;

-
- Justifier d'une expérience spécifique dans l'accompagnement des institutions intervenant dans la gestion des aires protégées, des ressources naturelles ou de la biodiversité ; une expérience en lien avec le CENAGREF ou des structures analogues constituera un atout majeur ;
 - Démontrer une capacité organisationnelle et logistique suffisante pour assurer la formation, le coaching post-formation et l'élaboration d'outils harmonisés de gestion institutionnelle.
 - Être capable de délivrer des certificats de formations pour chaque module.

7.2. Composition et profil minimal de l'équipe d'experts

Le Cabinet devra mobiliser une équipe pluridisciplinaire couvrant l'intégralité des modules prévus.

7.2.1. Chef de Mission – Expert Senior en Gestion Axée sur les Résultats (Module 1)

- Diplôme Bac +5 minimum en Management, Planification, Administration publique ou discipline connexe ;
- Au moins dix (10) années d'expérience professionnelle pertinente ;
- Démontrer d'expertise confirmée en gestion axée sur les résultats (GAR), planification stratégique et opérationnelle ;
- Expérience dans l'élaboration de cadres logiques, théories du changement et indicateurs de performance ;
- Expérience significative en coordination de missions de renforcement de capacités institutionnelles ;
- Excellentes capacités pédagogiques et rédactionnelles.

7.2.2. Expert en Rédaction de Projets et Mobilisation des Ressources (Module 1)

- Diplôme Bac +5 minimums en Finance, Économie, Développement international, Gestion de projets ou domaine équivalent ;
- Minimum huit (08) années d'expérience ;

-
- Maîtrise des mécanismes internationaux de financement environnemental, notamment le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial ;
 - Expérience avérée dans la formulation de projets bancables ayant obtenu des financements ;
 - Bonne connaissance des exigences des bailleurs et techniques de plaidoyer.

7.2.3. Expert en Passation des Marchés Publics (Module 2)

- Diplôme Bac+5 minimum en Droit public, Administration publique, Gestion ou domaine connexe ;
- Expérience d'au moins sept (07) années en marchés publics ;
- Bonne connaissance du cadre réglementaire national des marchés publics en République du Bénin ;
- Expérience dans la rédaction de PPM, DAO, DRP et dossiers de consultation... ;
- Expérience en formation sur l'exécution, le règlement et la gestion des contentieux en Marchés Publics.

7.2.4. Expert en Gestion Financière, Comptable et Administrative (Module 3)

- Diplôme Bac+5 Minimum en Comptabilité, Finance, Audit ou Gestion ;
- Expérience confirmée dans la gestion financière d'entités publiques ou parapubliques ;
- Maîtrise du SYCEBNL et des systèmes comptables applicables aux structures étatiques et à but non lucratif ;
- Expérience en reporting financier, contrôle budgétaire et gestion administrative ;
- Maîtrise d'Excel avancé (y compris VBA) ;
- Expérience en formation en gestion électronique des courriers (GEC) et gestion des ressources humaines ;
- Compétence en gestion de la comptabilité matière et de l'outil P7 sera un atout.

7.2.5. Compétences transversales requises

L'ensemble des experts devra démontrer :

- Une aptitude confirmée à la formation des adultes (approche andragogique) ;
- Une capacité à adapter les contenus au contexte institutionnel du CENAGREF ;
- Une expérience dans l'élaboration de guides pratiques, canevas harmonisés et outils opérationnels ;
- Une parfaite maîtrise du français écrit et oral.

8. Lieu d'exécution des renforcements de capacités

Afin d'optimiser la réussite et atteindre les résultats de ce programme, les formations se dérouleront hors de la commune de Cotonou pour mieux occuper les cadres et faciliter l'assimilation des compétences. A cet effet, la commune de Kpomassè a été ciblée pour le déroulement de ces modules.

9. Effectif indicatif des participants/cadres du CENAGREF et nombre de jours par module

Modules	Nombre de jours par module	Nombre de Participants/Cadre du CENAGREF
Module 1 : Rédaction, gestion de projets et programmes et mobilisation des ressources	05	04
Module 2 : Procédures de passation des marchés publics.	05	05
Module 3 : Secrétariat et Gestion Comptable et financière	10	07

10. Durée de la mission

La mission de renforcement des capacités du personnel administratif et financier du CENAGREF est prévue pour durer vingt (20) jours ouvrés. En tenant compte de la disponibilité du personnel, la durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt du rapport final n'excèdera pas soixante (60) jours.

